Refonder l’aide européenne au développement autour du partenariat, des résultats et de l’autonomie

La proposition en clair

Orienter l’aide vers des partenariats évaluables renforçant santé, éducation, institutions et autonomie économique des pays partenaires.

Pourquoi agir ?

Une aide utile protège aujourd’hui et construit l’autonomie de demain.

L’aide peut sauver des vies, mais elle doit aussi permettre aux populations de moins dépendre des financements extérieurs. Une école construite sans enseignants formés, ou un dispensaire sans budget d’entretien, ne constitue pas un succès durable.

L’Union dispose déjà de moyens importants : l’instrument « Europe dans le monde » (NDICI–Global Europe) a été doté d’environ 79,5 milliards d’euros pour 2021–2027. Il s’agit d’une enveloppe pluriannuelle, non d’une dépense annuelle supplémentaire proposée ici.

Les besoins ne se limitent pas à l’urgence : eau, santé, formation, accès à l’électricité, routes et emplois exigent des institutions locales capables de faire fonctionner les équipements après le départ des bailleurs.

Le contribuable européen doit pouvoir distinguer les sommes annoncées, les sommes effectivement versées et les résultats obtenus. Dépenser 10 millions d’euros ne dit rien, à lui seul, du nombre de personnes durablement aidées.

Situation actuelle

L’Union européenne et ses États membres agissent par des canaux différents : aide humanitaire, subventions de développement, prêts, garanties et coopération technique. Ils ne répondent pas aux mêmes situations et ne doivent pas être confondus.

Pour 2021–2027, NDICI–Global Europe représente environ 79,5 milliards d’euros. Cette enveloppe finance l’action extérieure de l’Union ; elle ne correspond ni au budget humanitaire seul ni à une somme librement disponible pour de nouveaux projets.

La Commission européenne gère les programmes et leur suivi ; la Cour des comptes européenne exerce un contrôle externe indépendant. La Banque européenne d’investissement peut intervenir dans des projets d’infrastructure et de développement selon ses mandats.

Mesures proposées

Protéger d’abord : sanctuariser l’aide humanitaire fondée sur les besoins. Si un partenariat institutionnel est suspendu, les secours doivent pouvoir continuer par les organisations humanitaires appropriées, avec les garanties de sécurité nécessaires.

Définir les résultats avant de financer : pour chaque programme important, préciser les bénéficiaires, le coût complet, trois à cinq indicateurs vérifiables, les responsables et la façon dont le service fonctionnera après la fin de l’aide.

Établir une progression des partenariats en trois niveaux : de base, renforcé et stratégique. Des progrès constatés dans la gestion publique, l’État de droit ou les capacités économiques ouvriraient des soutiens supplémentaires, sans jugement politique global automatique.

Financer l’autonomie productive : associer subventions, garanties, prêts ou investissements selon les projets. Par exemple, un réseau électrique viable peut justifier un financement mixte ; des soins gratuits pour des populations démunies nécessitent souvent des dons.

Garantir la transparence : publier marchés, bénéficiaires effectifs lorsque légalement possible, paiements et résultats ; faire réaliser des audits indépendants proportionnés au montant et au risque de corruption.

Évaluer et décider : prévoir une revue intermédiaire puis une évaluation indépendante. À l’échéance, chaque grand programme serait maintenu, modifié, réorienté ou arrêté ; aucun renouvellement ne serait purement automatique.

Préparer une sortie progressive : renforcer les compétences, les entreprises locales, la maintenance et les ressources fiscales. Les partenariats de formation et de mobilité resteraient distincts de l’aide humanitaire, qui ne servirait jamais de monnaie d’échange migratoire.

Calendrier de mise en œuvre

Année n — La France présente aux institutions européennes une doctrine commune : aide humanitaire indépendante, objectifs mesurables, contrôle proportionné et autonomie économique. Elle recherche une coalition d’États partenaires et d’États membres volontaires.

Année n, second semestre — Inventaire des programmes existants, des indicateurs déjà suivis et des capacités de la Commission, de la Banque européenne d’investissement et de la Cour des comptes européenne. Aucun nouvel organisme n’est créé à ce stade.

Année n+1 — Négociation dans les cadres budgétaires et réglementaires européens pertinents. Adoption de modèles communs : coût complet, résultats attendus, tableau de bord, risques, clause de réexamen et stratégie de sortie.

Coûts et financement

Chiffrage de méthode : pilote indicatif de 12 M€ sur trois ans, hors programmes d’aide.

La proposition ne crée pas un nouveau budget général d’aide : elle réoriente et améliore l’utilisation des instruments européens existants. Le NDICI–Global Europe, doté d’environ 79,5 milliards d’euros sur 2021–2027, sert ici de repère historique, pas de financement déjà réservé à cette réforme.

Hypothèse de travail KAIROS : un pilote méthodologique de 12 millions d’euros sur trois ans, soit 4 millions d’euros par an en moyenne. Il s’agit d’un chiffrage illustratif à soumettre à étude d’impact, et non d’une estimation officielle de la Commission.

Ventilation proposée : 2 M€ pour les référentiels et outils de mesure ; 3 M€ pour les tableaux de bord et l’interopérabilité ; 3 M€ pour les évaluations indépendantes et audits ; 2 M€ pour la formation des administrations partenaires ; 2 M€ pour l’accompagnement, la publication et l’assistance technique. Total : 12 M€.

Financement indicatif : 8 M€ de crédits européens existants réaffectés sous réserve d’éligibilité et de décision budgétaire ; 2 M€ de cofinancement volontaire d’États membres ; 2 M€ de contributions ou d’assistance technique mobilisées par des partenaires éligibles. Aucune contribution n’est acquise à ce stade.

Source : page KAIROS « proposition-43.html » transmise le 29 octobre 2026. Cette fiche résume les éléments publiés ; consulter la page pour le texte complet.